

## COMPTE-RENDU DE RENCONTRE THÉMATIQUE

### « ENERGIE N°2 »

Nassogne, le 2 décembre 2019

#### Présents :

- José Dock (Président), Marc Quiryren, Kévin Jeanjot, Jean-François Culot, Laurent David, Caroline Vermeesch, Léon Georges, Julien Collard, Yves Mairy, Vincent Dupont, Marc Timmermans ; membres de la CLDR
- Florence Arrestier et Marie-Alice Pekel ; Collège communal
- Ghislaine Rondeaux ; CCCA
- Philippe Pirlot ; Commission Forêt
- Laura Bertrand ; éco-conseillère communale
- Anne Modave, CPAS de Nassogne
- Fanny Van Der Smissen et Alain Jacquet; Fondation Rurale de Wallonie

Excusée : Christine Breda

-----

José Dock, Echevin et Président de la CLDR, accueille les participants.

#### 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

La commune de Nassogne s'est engagée dans une nouvelle Opération de Développement Rural visant à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, par la mise en œuvre de projets choisis et conçus en collaboration avec la population. Pour l'aider dans cette démarche, elle est accompagnée par la Fondation Rurale de Wallonie qui anime, entre autres, les réunions citoyennes. Après des réunions de consultation dans les villages au printemps 2019, la CLDR, une commission composée de citoyens et d'élus, a été mise en place pour mener l'ensemble des réflexions. Sur base des souhaits et besoins émis par la population mais aussi d'une analyse objective de la commune réalisée par le bureau d'études IMPACT, la CLDR a identifié différents enjeux pour l'avenir de la commune. Actuellement, elle organise des rencontres thématiques (mobilité, énergie, aînés, jeunesse, économie...) afin d'envisager avec la population des solutions concrètes aux problèmes soulevés.

Les constats en matière d'énergie soulevés par la population lors des consultations villageoises, ainsi que les enjeux identifiés par la CLDR vont dans la même direction :

- Souhait de devenir une commune autonome en énergie
- Volonté de poursuivre les efforts en matières d'énergies renouvelables
- S'inscrire dans une transition énergétique.

Pour aborder la matière, la FRW a proposé de travailler en deux temps :

- **Une première réunion** (organisée le 21 octobre, avec Francis Flahaux, Facilitateur bois-énergie) consacrée au secteur public et centrée sur les questions suivantes :

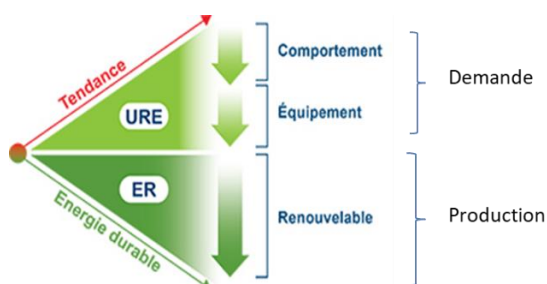
- Quelle **production d'énergie** renouvelable développer sur la commune ?
- Comment renforcer la démarche bois-énergie ?
- **Une seconde réunion** (ce soir) consacrée au secteur privé et centrée sur les questions suivantes :
  - Comment les particuliers peuvent-ils s'inscrire dans la transition énergétique ?
  - Quels sont les aides et conseils disponibles pour maîtriser sa **consommation d'énergie** ?

Pour cette seconde rencontre, les participants peuvent compter sur les expertises de Laura Bertrand, éco-conseillère à la commune de Nassogne, et Anne Modave, référente énergie et allocations de chauffage au CPAS de Nassogne.

## 2. MISE EN CONTEXTE, par Laura Bertrand

### L'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE)

L'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE) est une démarche qui consiste à réduire sa consommation d'énergie tout en gardant le même confort. Elle est complémentaire à l'utilisation d'Énergies Renouvelables (ER) qui consiste à produire différemment l'énergie dont on a besoin.



Dans ce contexte, la commune de Nassogne mène plusieurs démarches :

1. Engagement d'une conseillère en énergie et environnement  
 Laura Bertrand suit actuellement la formation de Responsable Énergie, organisée par l'ICEDD. Cela lui donnera une vision d'ensemble des actions qui peuvent être portées par une commune (cadastre énergétique, audit, comptabilité, mise en œuvre de projets, suivi...) et elle disposera aussi d'outils pour sensibiliser tous les acteurs, dont les citoyens.
2. Adhésion à la Convention des Maires, en décembre 2015  
 Lancée en 2008, la Convention des Maires est une initiative de la Commission européenne invitant les communes d'Europe et leurs citoyens à s'engager, sur base volontaire, à dépasser les objectifs fixés par le paquet européen "3 x 20 en 2020", à savoir :
  - Réduire de 20 % la consommation d'énergie
  - Diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre
  - Produire 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020
 Depuis la fin 2015, les nouveaux signataires de la Convention des Maires s'engagent à remplir un objectif renforcé de 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990), qui est aligné sur le cadre européen pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, et à adopter une approche intégrée visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.
3. Adoption d'un PAED  
 La signature de la Convention des Maires implique la rédaction, puis la mise en œuvre et le suivi, d'un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable (PAED). Au niveau de la commune de Nassogne, le calendrier est le suivant :

- Décembre 2015 : adhésion à la Convention des Maires
- Septembre 2016 : adoption du PAED (préparé par la Province de Luxembourg – PEP's Lux), avec des objectifs pour 2020 : diminution de 24 % des émissions de CO2, diminution de 20 % de la consommation d'énergie et augmentation de 7 % des énergies renouvelables.
- Juillet 2018 : rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan
- Décembre 2019 : bilan du PAED 2020 (les objectifs fixés ont été dépassés), mise en place du PAED 2030 et création d'un nouveau comité de pilotage.

L'analyse des émissions de CO2 de la commune de Nassogne met en évidence la prépondérance des produits pétroliers, essentiellement pour les secteurs du logement et du transport. Il est donc primordial d'encourager la population à isoler les habitations et à changer de vecteur énergétique pour les besoins en chauffage.

L'objectif 2030 est de réduire les émissions de CO2 de 40 %, soit 11.632 tonnes à économiser. Pour une population de 5.497 habitants, cela équivaut à 2,12 tonnes/habitant, soit 8.105 kWh/habitant ou encore 811 litres de fuel/habitant...

Actuellement, les actions menées (isolation de maisons, réseau de chaleur bois, panneaux photovoltaïques...) ont permis d'économiser 6.984 tonnes de CO2, soit 60 % de l'objectif fixé.

Le PAED reprend deux types d'actions :

- Les actions douces : elles ne nécessitent à priori aucun investissement financier important ou ne produisent pas directement de réduction d'émissions CO2 (communication, mobilisation, formation...)
- Les actions dures : elles requièrent un financement potentiellement conséquent et/ou génèrent des réductions d'émissions CO2 (performance énergétique, mobilité, énergies renouvelables (électricité et/ou chaleur), agroforesterie, éclairage public...).

**Remarque :** les participants s'interrogent sur l'origine des chiffres présentés et les hypothèses de calcul. Ces informations sont évidemment disponibles pour les personnes intéressées. Mais, sans rentrer dans ces détails, plusieurs éléments sont à mettre en évidence :

- L'ampleur de la tâche !
- La part importante du mazout
- L'administration communale représente une faible part de la production globale de CO2 de la commune, mais il est essentiel qu'elle montre l'exemple.
- Les chiffres globaux de production de CO2 sont importants pour se fixer des objectifs et évaluer les politiques (au niveau régional, fédéral, européen...), mais ces données ne suffisent pas à inciter le particulier ou une commune à investir. Il faut développer un autre argumentaire basé sur le rendement, l'amortissement de l'investissement, la contribution au climat...

Daniel Conrotte, de la cellule Pep's Lux accompagnatrice du PAED, apporte quelques informations supplémentaires :

- Les chiffres relatifs au photovoltaïque sont fournis par la CWAPE, avec une production de 900 kWh/an/kWc installé
- Les données relatives au logement, transport, industrie, tertiaire, sont directement tirés des bilans énergie officiels de la commune, produits par la DGO4.
- Les données relatives aux parcs éoliens Idélux et la valorisation des déchets par l'AIVE sont établis suivant une règle de trois prenant en compte la population propre de chaque commune
- Les chiffres relatifs à la commune sont tirés des dossiers UREBA et prennent en compte les économies en mazout générées par les différents projets.

#### 4. Travaux de rénovation et transition énergétique

- Remplacement de châssis (triple PVC) : écoles de Bande et Grune, presbytères de Nassogne et Bande, bureaux DNF et maison des aînés, CPAS, ancienne école maternelle Nassogne, salle du Maillet à Lesterny...
- Remplacement des luminaires : écoles de Grune, Ambly et Forrières, maison de village de Forrières, hall omnisport...
- Rénovation de bâtiments : transformation de l'ancienne école de Masbourg en crèche communale, rénovation complète de la Salle Saint Pierre à Grune...
- Isolation des toitures : école de Bande (isolation de la toiture plate), maison de village de Forrières (panneaux sandwich isolant), plancher du grenier du CPAS...
- Placement de panneaux photovoltaïques : garage communal, CPAS, maison rurale, maison communale, Petite Europe à Bande, école de Nassogne...
- Installation de chaudières à pellets : Petite Europe à Bande, écoles de Bande et Ambly
- Réseau de chaleur et chaufferie bois qui alimente la maison rurale, la maison de village, la maison communale, l'école de Nassogne et 12 riverains

Et d'autres interventions sont encore à venir :

- Cadastre et comptabilité énergétique des bâtiments communaux
- Audit énergétique des bâtiments prioritaires
- Remplacement de l'éclairage public par des LED (Sofilux)
- Affichage des certifications PEB des bâtiments communaux pour 2021
- Remplacement des châssis des logements sociaux du CPAS à Masbourg (PVC Triple)

#### **Plusieurs services sont disponibles pour les citoyens :**

---

##### 1. Les primes énergie et rénovation

Une prime communale est octroyée :

- Pour des travaux d'économies d'énergie (isolation de la toiture, isolation des murs, isolation du sol, installation de systèmes de chauffage et/ou eau chaude performants, audit énergétique).
- Pour des travaux de rénovation (remplacement toiture, menuiseries extérieures ou sols, mise en conformité de l'électricité, élimination de la mûre ou assèchement des murs).

Cette prime complète la "Prime Habitation" octroyée par le Service Public de Wallonie et est cumulable avec celle-ci. Le montant de la prime communale s'élève à 20 % du montant de la prime régionale qui a été préalablement octroyée, avec un maximum de 300 €.

##### 2. Les services du C.P.A.S. (par Anne Modave)

- Le C.P.A.S. de Nassogne organise une permanence énergie (le mardi après-midi sur rendez-vous) et deux permanences chauffage (le mardi et le jeudi matin sans rendez-vous).
- Fonds Energie : permet d'octroyer une aide matérielle à des ménages en difficulté de paiement de leurs factures énergétiques. Le C.P.A.S. évalue la situation du ménage avant de statuer et d'activer le Fonds. L'aide du C.P.A.S. peut être curative (une intervention dans l'apurement des factures) ou préventive (notamment une intervention dans l'achat d'appareils moins énergivores : ampoules économiques, appareils électroménagers A+, vannes thermostatiques, ...). Le C.P.A.S. peut aussi fournir une guidance énergétique (bons conseils) pour aider à diminuer la consommation d'énergie.
- Fonds Social de l'Eau : mécanisme financier reposant sur la participation des distributeurs d'eau, des C.P.A.S. et de la S.P.G.E. C'est un Fonds qui permet d'intervenir dans le paiement des factures d'eau des consommateurs en difficulté de paiement. Le Fonds est alimenté sur base d'une contribution qui est mentionnée sur toute facture d'eau envoyée au consommateur par le distributeur.

- Fonds Social Chauffage : intervient partiellement dans la facture de chauffage des personnes relevant des catégories suivantes :
  - o Catégorie 1 : les personnes ayant droit au statut B.I.M. (ou Bénéficiaire de l'Intervention Majorée anciennement V.I.P.O.).
  - o Catégorie 2 : Les personnes à faibles revenus dont le montant annuel des revenus imposables bruts ne dépasse pas un plafond de revenus majoré d'un montant par personne à charge.
  - o Catégorie 3 : Les personnes endettées (c'est-à-dire les personnes faisant l'objet d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes).
- ➔ Retrouvez l'ensemble des informations sur le site de la commune de Nassogne sous l'onglet CPAS :  
[https://www.nassogne.be/ma-commune/social/centre\\_public\\_action\\_sociale\\_CPAS/le-fonds-social-chauffage](https://www.nassogne.be/ma-commune/social/centre_public_action_sociale_CPAS/le-fonds-social-chauffage)

### 3. Famenne énergie

Famenne Energie (dans le cadre du Pays de Famenne) octroie et gère des prêts à 0% pour réaliser des travaux économiseurs d'énergie. Cet organisme sensibilise, conseille et réalise également des visites à domicile pour les personnes précarisées en matière d'énergie de l'habitat (Projet PAPE – Plan d'Action Préventive Energie). En pratique, le CPAS fait la première approche, puis passe la main si la demande est plus pointue.

### 4. Le Guichet énergie

Le guichet énergie de Marche-en-Famenne donne des conseils et réalise des calculs simplifiés de PEB. Le citoyen y bénéficie de conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits prodigués par des spécialistes au service de la Wallonie. Il obtient aussi des informations claires sur la réglementation et sur les aides en matière d'énergie en vigueur en Wallonie.

### 5. La prime habitation de la Région Wallonne

Pour bénéficier des primes, les travaux doivent être réalisés en suivant l'ordre des bouquets de travaux prévus dans le rapport d'audit établi par un auditeur logement agréé par la Wallonie. Le passage d'un auditeur et un simple formulaire demande de prime 'Audit' débloqueront le processus permettant de recevoir des primes pour différents travaux. Grâce au passage de l'auditeur, le citoyen reçoit tous les conseils utiles pour mener à bien ses travaux. Il est aussi possible d'obtenir des prêts à taux réduit ou taux zéro qui incluent la demande des primes.

## 3. ANALYSE DES DEMANDES CITOYENNES ET ENRICHISSEMENT

Les souhaits des habitants (issus des consultations, des rencontres thématiques précédentes, de la CLDR...) sont présentés aux participants.

Les habitants rêvent d'une commune autonome en énergie au bénéfice des pouvoirs publics et des citoyens (redistribution aux citoyens comme à Crisnée). Quelques projets plus précis sont cités :

- Audit énergétique de l'habitat par caméra infrarouge et drone
- Conseils et primes à l'isolation
- Achats groupés
- Coopérative...
- Encourager l'utilisation de produits écologiques pour la construction et rénovation

### **Méthodologie de la réflexion :**

Les participants sont invités à se répartir en sous-groupes et à désigner un secrétaire/rapporteur. Un questionnaire aide à structurer la discussion et reprend les points suivants :

1. Analyse des idées de projets/actions de la population : faut-il conserver le projet/l'action ? Si oui, précisez, développez, améliorez, modifiez si nécessaire. Indiquez comment réaliser le projet/l'action, avec quel(s) porteur(s).
2. Nouvelles idées d'actions, de projets, de demandes ?
3. Quelle(s) action(s) seriez-vous prêt à mettre en place en tant que particulier ?
4. Seriez-vous intéressé par un audit énergétique ?
5. De quoi auriez-vous besoin en priorité pour améliorer votre consommation énergétique, isoler votre habitation, connaître / maîtriser votre installation énergétique... ?

### **Synthèse des réflexions :**

*NB : Les résultats des questionnaires reprennent les réflexions des trois sous-groupes confondus.*

#### **1. Analyse des idées de projets/actions de la population pour les particuliers :**

##### Audit énergétique de l'habitat par caméra infrarouge et drone

- Pour les participants, l'utilisation du drone n'est pas une technique appropriée (caméra non perpendiculaire aux toitures, bâtiments inoccupés...).
- La caméra infrarouge peut apporter des informations intéressantes (... même si la neige sur les toits en donne aussi !).
- Il faudrait revoir la convention avec le groupement Pays de Famenne pour obtenir un prêt gratuit de la caméra thermique aux citoyens.

##### Conseils et primes à l'isolation

- Voir ci-dessus.
- Avoir facilement accès à l'information, ainsi que bénéficier d'aides administratives pour rédiger les demandes et autres démarches administratives parfois complexes.
- Le Guichet énergie de Marche-en-Famenne est trop peu connu.
- Les primes imposent certaines contraintes, notamment des entrepreneurs particuliers à choisir pour réaliser les travaux nécessaires. Il faut informer davantage.

##### Achats groupés

- Ce projet ne semble pas intéressant à développer davantage : il faut pouvoir privilégier la réduction des consommations d'énergie avant une réduction des coûts. Par ailleurs, les économies réalisées en groupant l'achat de mazout dans une même rue par exemple, restent minimes.

##### Coopératives

- Créer une coopérative de producteurs d'énergie comme COCITER, ou se greffer à une coopérative existante.
- Favoriser les mix énergétiques : panneaux photovoltaïques, éolien, biométhanisation
- Faire en sorte que l'énergie produite sur la commune profite à la commune : projet éolien par exemple, dans lequel le citoyen peut devenir coopérateur.
- Se lancer dans l'installation de chaudières mitoyennes, à partager entre 2-3 maisons, un « mini réseau de chaleur ». Difficulté dans la mise en œuvre...
- Coopérative de panneaux photovoltaïques (voir exemple en Gaume avec un agriculteur et des citoyens).

##### Encourager l'utilisation de produits écologiques pour la construction et rénovation

- Oui, en faisant la promotion des entrepreneurs locaux.

→ Oui, mais encourager les primes supplémentaires car les coûts sont plus élevés que pour les matériaux traditionnels, ce qui est le principal frein.

## **2. Avez-vous d'autres idées de projet(s)/action(s) à mettre en œuvre ? D'autres demandes ?**

- Organisation de réunions à thèmes : Info primes, Prévention, Energies de demain, Comment s'y prendre, ...
- Formation des citoyens : trucs et astuces du quotidien pour réduire sa consommation, ...
- Rénov'énergie : il serait intéressant de s'inspirer de ce projet mis en place à Gembloux, Namur, au GAL Pays de l'Ourthe... Les experts de la coopérative CORENOVE vont chez les citoyens intéressés et effectuent un audit du bâtiment. Des entreprises locales sélectionnées remettent des devis pour les travaux à réaliser. Une réunion entre l'expert de CORENOVE et le candidat rénovateur permet d'analyser les devis, de voir les aides possibles, de choisir le type de financement... Le candidat rénovateur est donc accompagné depuis la première analyse de son bâtiment jusqu'aux travaux. Néanmoins, au niveau du GAL Pays de l'Ourthe, le succès est mitigé vu le nombre de ménages impliqués dans la démarche.

## **3. Quelle(s) action(s) seriez-vous prêt à mettre en place en tant que particulier ?**

- Faire des visites de maisons exemplaires, communiquer les expériences citoyennes.
- Faire une auto analyse de sa consommation.
- Par quoi commencer ...

## **4. Seriez-vous intéressé par un audit énergétique ?**

- Les avis sont partagés : NON, ou OUI mais avec la participation de la Commune, ou OUI car nécessaire pour obtenir des primes.

## **5. Seriez-vous intéressé par des conférences et ateliers sur l'énergie ? Par exemple : analyse d'une facture énergétique, réglementation PEB, ... Si oui, quels autres sujets vous intéresseraient ?**

- Non, car le manque de participation serait un frein. Il vaut mieux une brochure reprenant l'ensemble des informations, que l'on peut lire à tout moment chez soi.
- Il serait intéressant de valoriser les personnes déjà engagées dans la transition énergétique, par exemple en parallèle à l'action « Familles Zéro Déchets », pourquoi pas imaginer des familles « Zéro Energie » ?
- Profiter d'occasions lors de journées/festivités porteuses pour aborder la thématique de l'énergie.

## **6. De quoi auriez-vous besoin en priorité pour**

- **Améliorer votre consommation énergétique ?**
  - Un état des lieux des consommations
  - Plus d'information et de sensibilisation pour inciter les citoyens ; « *tant que les factures peuvent encore être payées on ne se soucie pas vraiment de sa consommation* ».
  - De l'information claire et vulgarisée
- **Isoler votre habitation ?**
  - Un budget, qui diffère beaucoup selon la configuration de l'habitat.
  - Un audit, sachant que cela impose des travaux prédéfinis.
- **Connaître / maîtriser votre installation énergétique ?**
  - Un audit et des conseils
  - Un accompagnement
  - Un outil d'évaluation de sa consommation (wattmètre)
- **Autre ?**

- Renseignements sur les différentes méthodes possibles pour réduire ses consommations (pas uniquement éteindre les lumières et baisser le chauffage)
- Le CPAS a organisé, une fois par semaine, des permanences de Famenne-énergie ouvertes à tout le monde... mais l'initiative s'est arrêtée faute de participants. Le lien avec le CPAS a peut-être fait croire à certains que c'était réservé à un public particulier.

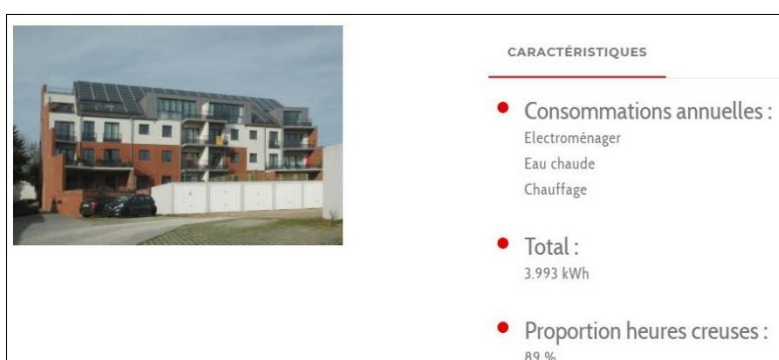
#### 4. Intervention de Léon Georges – informations sur les panneaux photovoltaïques

En fin de séance, Léon Georges, membres de la CLDR et du CCCA, présente divers éléments concernant des panneaux photovoltaïques.

- À Gembloux, un immeuble de 36 appartements de la société PROGECOO ne fait payer aucun frais de chauffage à ses occupants ! La toiture est en effet équipée de 335 m<sup>2</sup> de panneaux solaires qui fournissent une partie importante de l'énergie nécessaire. Les appartements sont néanmoins équipés de compteurs individuels sur les circuits de chauffage pour contrôler le bon fonctionnement de l'installation.



- À Jodoigne, un immeuble de 16 appartements (surface moyenne de 100 m<sup>2</sup>) est équipé de 108 panneaux solaires (173 m<sup>2</sup>). Chaque appartement a ses propres panneaux qui couvrent une part significative de ses consommations.



- À l'heure actuelle, diverses entreprises proposent des devis pour placements de panneaux solaires. Avec un budget entre 5000 et 6000 euros, il est possible d'installer des panneaux en suffisance pour couvrir les besoins d'une famille moyenne. Les taxes annoncées sur les installations photovoltaïques sont estimées autour de 300 €/an, démontrant ainsi que l'investissement dans ce type d'installations reste rentable.



## 5. Les suites

Les propositions seront analysées par la CLDR : faisabilité technique et financière, pertinence, priorité... Les propositions retenues seront ensuite formulées par le bureau Impact sous forme de fiches-projets inscrites dans le Programme communal de développement rural.

De nouvelles réunions de groupes de travail thématiques seront programmées en 2020. Dès que le programme sera établi, une large communication en sera faite.

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !**

Fondation rurale de Wallonie  
Rue des Tilleuls, 1<sup>E</sup> 6900 Marloie  
084/21 98 60 famenne@frw.be



Fanny VAN DER SMISSEN et Alain JACQUET  
*Agents de développement à la FRW*

**Retrouvez toutes les informations relatives à l'ODR sur le site : [www.nassogne-odr.info](http://www.nassogne-odr.info)**